

INTERNATIONAL SAVINGS SOCIETY (ISS)

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'ÉPARGNE, Shanghai

L'International Savings Society (ISS)
(in Jacques Charbonnier, *L'Assurance en Chine*)

Cette société fut fondée en octobre 1912 et enregistrée au consulat français de Shanghai par M. Jean Beudin. Son capital nominal s'élevait à 60.000 taëls, mais, en 1923, seule la moitié avait été versée, et les actionnaires étaient français à 90 %.

Un démarrage laborieux

Le fonctionnement du système, d'un grand classicisme, et qui ressemblait à celui de toute société de capitalisation, se présentait ainsi :

L'ISS émet des bons de capitalisation d'une valeur maximum de 2.000 \$. Ces bons sont remboursables pendant 14 années par voie de tirage et, s'ils n'ont pas été remboursés de cette façon pendant cette période, au pair à la fin de la 15^e année avec un bonus (...) ¹.

Les débuts furent laborieux et le succès n'apparut qu'en 1917.

Selon le dernier bilan historiquement connu, « au 15 mai 1934, la société avait émis en Chine 131.310 bons à primes de 2.000 \$ représentant un capital à reconstituer de 262.620.000 \$, soit, au cours actuel de 5 francs le dollar, une somme de 1.315.100.000 francs ² ». La gestion de l'affaire requérait des moyens humains considérables : au siège, 400 personnes, dont 18 Français. En 1920, les fonctions de certains administrateurs avaient évolué : René Fano était devenu président et J. Beudin, H. Madier et M. Speelman figuraient au conseil. Nous retrouverons ces noms à propos de [L'Assurance franco-asiatique](#).

¹ Lettre de l'attaché commercial de la légation de France en Chine au chargé d'affaires de France en Chine, 5 juillet 1934, ADN., Pékin, 573.

² Id.

INTERNATIONAL SAVINGS SOCIETY

Société Anonyme Française de Capitalisation à tirages mensuels au Capital
de Sh. Tls. 65.000.00 (1/2 versé)

Téléphone 9929

Adresse télégraphique : « Intersavin »

Siège social : Shanghai, 1, avenue Édouard-VII
Agences dans toute la Chine

Conseil d'administration

Président :

R. FANO, conseiller municipal, administrateur de l'Assurance franco-asiatique,

Administrateurs :

B. MADIER, chevalier de la Légion d'honneur, président de la Chambre de commerce française de Chine, président de l'Assurance franco-asiatique.

J. BEUDIN, administrateur délégué de l'Assurance franco-asiatique,

M. SPEELMAN, membre du comité central de la Chambre de commerce française de Chine, administrateur délégué de l'Assurance franco-asiatique.

(Publicité de l'International Savings Society, *Bulletin commercial d'Extrême-Orient*, décembre 1920)

Le développement s'amplifie

En août 1921, l'International Savings Society « inaugurait un nouveau système de remboursement mensuel dénommé Remboursement cumulatif et progressif qui consistait (...) en un gros lot et constituait, dès le moment que ce remboursement basé sur le sort dépassait d'un centime le montant nominal du bon (...) à rembourser une loterie ³ », c'est-à-dire un système rigoureusement illicite, « non seulement au regard des lois et de la jurisprudence française, mais encore vis-à-vis des usages locaux, des règlements de la concession française de Changhai et de la loi chinoise ».

Cette décision représenta un tournant dans l'existence de l'ISS dont le développement se poursuivait favorablement, mais elle fut la cause de son déclin à moyen terme et de sa chute ultérieure. En effet, l'augmentation des besoins financiers du gouvernement chinois incita ce dernier à chercher à s'approprier une partie des gains de la société ; pour cela, son administration tenta d'obliger l'ISS à se soumettre aux formalités d'enregistrement requises par la réglementation nationaliste de 1927 relative aux *savings societies* et aux *savings banks* avec primes, ce à quoi les dirigeants se refusèrent.

À partir de ce moment-là, l'ISS fut l'objet de pressions et eut à subir des tracasseries administratives, puis à affronter une succession d'événements préoccupants :

— tout d'abord, dès 1928, le gouvernement « fit connaître qu'il ne permettrait le fonctionnement des agences de la société dans l'intérieur qu'à la condition que celle-ci accepterait d'acquitter entre ses mains un droit de timbre assez élevé pour chaque prime versée (...). Après de longues négociations, un accord officiel intervint en mars 1929 ⁴, aux termes duquel l'ISS s'acquitterait d'un droit fixe sur tous les bons en cours, et d'un droit de 50 cents par prime sur tous les bons émis, en échange de quoi la société serait reconnue par le gouvernement et pourrait ouvrir des agences dans toute la Chine ;

³ C'est dans ce sens que trancha le tribunal consulaire de Shanghai, le 6 juin 1929, sur plainte d'un porteur, ADN, Shanghai, A 59.

⁴ J. Fredet, Philosophie de la coopération sino-étrangère », *Bulletin commercial d'Extrême-Orient*, mars 1936, p. 107.

— En 1932, des campagnes de presse contre l'ISS se développent dans différentes villes, faisant sensiblement fléchir les résultats commerciaux de la société ⁵ ;

— en mai 1934, à la seconde Conférence nationale financière de Nankin, le professeur Ma Yin-chou, éminent économiste et membre du yuan législatif, prononce une violente diatribe dans laquelle il dénonce les méthodes des sociétés du type ISS, proclamant notamment qu'elles « sucent le sang de nos compatriotes par des moyens astucieux ⁶ ». Ces accusations sont reprises par la presse chinoise et provoquent le harcèlement de représentants de l'ISS dans plusieurs régions ⁷ ;

— à partir de juin 1934, alors que l'ISS se trouve au faite de sa prospérité ⁸, plusieurs instances régionales du parti nationaliste relaient les accusations portées contre les *savings societies* étrangères et demandent au Comité central que soient immédiatement réduites (*curbed*) leurs activités, afin que soient préservés les moyens d'existence des particuliers (*in the interests of the people's livelihood*) ⁹ ;

— mars 1935 : les autorités procèdent au lancement dans le public, sous les auspices du Central Trust of China, relevant de la Banque centrale de Chine, d'un organisme national de bons de capitalisation, the Central Savings Society ¹⁰, pourvu d'un capital de 5 millions \$, dirigé par un ancien administrateur chinois de l'ISS et dont le schéma de fonctionnement était calqué sur celui de ce dernier, dérogeant ainsi à la loi que le gouvernement avait promulguée, le directeur de cet organisme tentant d'obtenir des dirigeants de l'ISS qu'ils acceptent que, dans certaines provinces, leurs bons soient vendus par les agents de l'organisme public. Mais au terme de négociations ardues, l'accord ne peut se réaliser et les difficultés continuent ;

— juin 1935 : promulgation de la loi sur les Savings Banks dont l'article 14 interdit d'offrir des lots aux déposants. Les institutions se livrant à cette pratique devant liquider leurs opérations et confier la gestion de leurs opérations à la Central Savings Society ;

— 1^{er} juillet 1935 : nouveau coup du sort avec la mise en application du récent code criminel chinois qui prévoit, dans son article 269, des peines de prison (12 mois maximum) et d'amende (3.000 \$ maximum) pour les nationaux représentant l'ISS, ce qui conduisit à la fermeture de plusieurs agences et sous-agences ¹¹, et à la mise sous verrous du directeur chinois de la succursale de Tsi-nan ;

— septembre 1935 : la presse annonce l'envoi, par le ministère des Finances, « aux autorités provinciales et municipales (d') une circulaire leur enjoignant, conformément aux articles du code criminel, de prendre promptement les mesures nécessaires à la suppression des soi-disant sociétés de capitalisation offrant des primes pour attirer les clients » ¹² ;

— novembre 1935 : le gouvernement interdit aux journaux chinois d'insérer désormais la publicité de l'ISS ou de publier ses annonces ;

— 16 mars 1936 : inauguration en grandes pompes des locaux de la Central Savings Society à Shanghai ;

5 Lettre de l'ISS (portant en France la dénomination de Société internationale d'épargne), Paris, 22 juin 1934, au ministère des Affaires étrangères, Archives du quai d'Orsay, Série Asie, sous-série Chine, 901.

6 Extrait d'un article paru dans les principaux journaux chinois du 23 juin 1934, selon J. Fredet, art. cité.

7 Le fait que seulement 17 % des placements de l'ISS étaient effectués en bons du gouvernement chinois (contre 36 % en prêts et placements au profit d'entreprises étrangères, selon F.M. Tamagna, *op. cit.*, p. 119), ne pouvait que renforcer l'argumentation des ultras hostiles à l'ISS.

8 130 000 assurés, et 66 millions de yuan de dépôts affichés à fin 1934, selon F.M. Tamagna, *op. cit.*, p. 119.

9 « Chekiang Supports Movement to Suppress French Saving Societies », *The China Weekly Review*, June 23, 1934, p. 145.

10 « Central Savings Society inaugurated », *Chinese Economic Journal and Bulletin*, vol. XVIII, n° 4, april 1936.

11 « I.S.S. Agencies closed on July », *The North-China Herald*, July 3, 1935.

12 « Au sujet des sociétés de capitalisation à primes », *La Revue nationale chinoise*, vol. XXIII, n° 6, 4 septembre 1935, p. 145.

— avril 1936 : les dirigeants de l'ISS se voient contraints et forcés de fermer toutes leurs agences de l'intérieur, c'est-à-dire hors *treaty ports*.

Stagnation et disparition

Peu d'informations subsistent sur la fin des opérations de l'ISS en Chine. Tout au plus savons-nous qu'en avril 1943, les dirigeants avaient décidé, « depuis plus d'un an ¹³ », d'interrompre toute souscription nouvelle de bons, se bornant à assurer le service des bons en portefeuille.

Enfin, la législation de 1946 rendant très difficile la perspective d'une poursuite des activités, d'autant plus que celles-ci étaient appelées à diminuer du fait de l'impossibilité de proposer la souscription de bons nouveaux, la société se replia sur la France. S'installant dans les locaux à partir desquels elle opérait depuis 1925 et se développa sous le nom de Société internationale d'épargne. Mais son administration devenue trop lourde compte tenu d'une production insuffisante, le transfert de son portefeuille fut décidé au profit d'un concurrent, la Compagnie générale de prévoyance, en 1946¹⁴.

De Paris au Tonkin via la Sibérie Shanghai (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 8 janvier 1928)

Une affaire française, quoiqu'elle s'appelle International Saving Society, en combinaison avec sa filiale la Foncière et Immobilière de Chine (FONCIM), remue des dizaines de millions. Comme garantie pour ses participants, elle construit des immeubles sur la concession, l'un d'eux a coûté plus de 30.000.000 de fr.

Avec ses 7 ou 8 étages où se loue une centaine d'appartements, c'est tout un monde, avec un ingénieur en charge pour la gérance, la direction de l'usine électrique située dans l'immeuble, laquelle actionne ascenseur, lumière, pompes, car les puits ont été creusés sur le terrain même, etc.

La FONCIM fait construire plusieurs immeubles d'habitation à Shanghai
par le cabinet d'architecture [Léonard, Veysseyre et Kruze](#)

LES INTÉRÊTS FRANÇAIS À SHANGHAI (*L'Avenir du Tonkin*, 7 avril 1939)

.....
Une importante compagnie d'épargne : l'International Savings Society, constituée en société anonyme française, au capital mixte de 8 millions de francs et de 1 million de taëls de Shanghai, a ses capitaux investis dans de nombreuses entreprises locales et emprunts municipaux des deux concessions étrangères de Shanghai ; ses valeurs en portefeuille, hypothèques et immeubles, étaient évaluées, au 31 décembre 1937, à 31 millions de dollars chinois (environ 200 millions de francs).

13 Note au sujet de l'International Savings Society, ADN, Pékin, A .585.

14 *L'Argus*, 20 janvier et 26 mai 1946.

Une de ses filiales, la Société foncière et immobilière de Chine, créée en 1920, en Société anonyme française, au capital de 2 millions de taëls (20 millions de francs actuels), possède de nombreux terrains, immeubles étaient évalués, au 31 décembre 1937, à 31 millions de dollars chinois (environ 200 millions de francs).

Une de ses filiales, la Société foncière et immobilière de Chine, créée en 1920, en société anonyme française, au capital de 2 millions de taëls (20 millions de francs actuels), possède de nombreux terrains, immeubles et maisons à Shanghai, la plupart sur la concession française, et son actif était évalué, au 31 décembre 1937, à environ 65 millions de francs.

.....

EN INDOCHINE

INFORMATIONS DIVERSES

Société internationale d'épargne

International savings society

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 et 19 février 1928)

La direction générale pour l'Indochine de la Société internationale d'épargne, étant installée à Saïgon, 25, rue Guynemer, Monsieur le gouverneur général de l'Indochine pria Monsieur le Gouverneur de la Cochinchine de désigner un fonctionnaire pour contrôler les opérations de cette société.

Monsieur le gouverneur de la Cochinchine, par arrêté en date du 25 décembre 1927, vient de nommer monsieur Chatenet, inspecteur de l'enregistrement, pour assurer le contrôle des sociétés d'assurances sur la vie et de capitalisation installées en Cochinchine.

Il est inutile d'insister sur la portée morale de cette décision. Le contrôle des engagements pris par la Société internationale d'épargne vis-à-vis de ses porteurs de bons, fait par un haut fonctionnaire, ne peut que satisfaire les exigences les plus difficiles et donner toute sécurité aux porteurs de bons de la Société.

Depuis l'ouverture de sa branche d'Indochine, la Société internationale d'épargne a procédé à quatre tirages mensuels.

Au premier tirage, le 15 octobre 1927, le bon n° 180, appartenant à M. Fournie, employé à la maison Denis frères, à Saïgon, fut remboursé pour son montant, soit mille piastres.

Au deuxième tirage, le 15 novembre 1927, la série 64 fut désignée par le sort et le bon 64 appartenant à M. Roger Lafon, agent de la Banque franco-chinoise à Saïgon, fut également remboursé à son souscripteur pour son montant de mille piastres.

Le 15 décembre 1927, 3^e tirage de la société, le bon 1371 sortit au tirage et fut remboursé pour son montant de mille piastres à M. André Terrey, à la maison Kodak, à la pharmacie Solirène à Saïgon.

Enfin, le lundi 16 janvier 1928 eut lieu le 4^e tirage de la société, le 15 janvier étant un dimanche. A ce tirage, la série 319 fut désignée par le sort et le bon n° 319 fut remboursé pour le montant de mille piastres à son souscripteur M. Nguyễn van Minh, dit Khac-Minh, entrepreneur de construction, 119, rue Dai-Ngai à Soc-Trang.

Le nombre total des bons souscrits et régulièrement payés, qui participaient à ce 4^e tirage était de 852 bons entiers de mille piastres, 75 demi-bons de cinq cents piastres, 24 quarts de bons de deux cent cinquante piastres.

Cette production très intéressante, atteinte en quatre mois, par la Société internationale d'épargne prouve combien le public s'est rendu compte non seulement des avantages que représente la souscription d'un bon de la Société internationale d'épargne au point de vue du placement d'argent possible, vu la participation au bénéfice à laquelle les porteurs des titres ont droit, mais surtout de l'économie forcée que fait le souscripteur en payant mensuellement des sommes peu élevées, qui ne grèvent pas son budget et qui, malgré tout, au terme du contrat, constitueront un petit capital, dont il pourra profiter ou qui lui permettra de doter un enfant. Or ce capital, il ne l'aurait pas constitué peut-être, s'il n'avait pas eu l'obligation de payer des quittances qui lui sont régulièrement présentées à la fin de chaque mois.

Le prochain tirage aura lieu publiquement le 15 février à 15 heures, dans le bureau de la direction d'Indochine à Saïgon.

Dès à présent, le public peut souscrire aux bons d'épargne :

À Hanoï chez MM. Vu-van-An, agents généraux pour Hanoï.

À Haïphong, chez M. Bleton, agent d'assurances, agent général pour la ville de Haïphong.

Egalement à Haïphong dans les bureaux de la maison Chaffanjon, agents généraux pour le Nord du Tonkin.

Une notice explicative sera immédiatement envoyée à toute personne qui en fera la demande, soit à la direction d'Indochine, 25, rue Guynemer à Saïgon, soit à n'importe quel représentant de la société au Tonkin.

INTERNATIONALE D'ÉPARGNE
(*le Merle Mandarin*, 29 décembre 1929)

Société anonyme française de capitalisation
Capital : Shanghai taëls : 95.000 (1/2 versé)
francs français 2.000.000 (1/4 versé)
Réserves au 31 décembre 1929 Shanghai dollars : 28.740.185,97

DIRECTION POUR L'INDOCHINE:
25, rue Guynemer, Saïgon : Téléphone 571

REMBOURSEMENT DES BONS D'ÉPARGNE
VINGT SIXIÈME TIRAGE
Le 28 novembre 1929, la série n° 692 a été désignée par le sort.

Cette série renfermait le bon d'épargne n° 692 qui a été remboursé pour le montant du capital souscrit, soit

MILLE PIASTRES

Ce titre appartenait à mademoiselle Thérèse Thénos à Cantho.

Le prochain tirage aura lieu le samedi 8 décembre.1929, à 15 heures, dans les bureaux de la société, 25, rue Guynemer, Saïgon

Ou peut souscrire aux bons de la société chez ses agents et courtiers ainsi que dans les bureaux de la direction pour l'Indochine, 25, rue Guynemer à Saïgon.

Une notice explicative sera adressée sur demande.

Saïgon
SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'ÉPARGNE
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} juillet 1930)

Tirage du 28 juin 1930 : série sortante : 764. Bon gagnant n° 704 appartenant à M. Nguyễn-duc-Khang, comptable Compagnie Optorg Saigon.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'ÉPARGNE
Société anonyme française de capitalisation
(*L'Écho annamite*, 29 août 1930)

Remboursement des bons d'épargne
Tirage mensuel du 28 août 1930
Sous la présidence de M. Chevretton, directeur de la Banque de l'Indochine à Saigon,
membre du comité consultatif

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'ÉPARGNE
(*L'Écho annamite*, 1^{er} octobre 1930)

.....
COMBINAISON N° 2
Trente-sixième tirage

La série 681 a été désignée par le sort. Elle renfermait le bon d'épargne n° 1852.
Le bon 1852 appartenant à Monsieur De Schepper, comptable de la Société Indochine films et cinémas* à Hanoi, 33, boulevard Henri-Rivière, a été remboursé pour le capital de :

Mille piastres

.....
La liste des assesseurs appelés à siéger aux Assises
(*L'Écho annamite*, 13 janvier 1931)

Assesseurs complémentaires
Allizon (Pierre Charles Alfred), directeur de la Société internationale d'épargne, Saïgon [futur administrateur de l'Extrême-Orient Capitalisation*, filiale de la Séquanaise]...

FÉVRIER 1931 : PARTICIPATION DANS LA COMPAGNIE FRANCO-AMÉRICAINNE D'ASSURANCES

AAU, ensemble d'agences de souscription, et Asia Life, société d'assurance-vie, représentaient le début d'un empire qui fut complété, en février 1931, par la création de la Compagnie franco-américaine d'assurances, effectuée en association avec un assureur français, afin de répondre à des circonstances imprévues :

« M. Speelman (administrateur de l'Assurance franco-asiatique) expose au conseil que la direction de Shanghai a été saisie d'une proposition de M. Starr ¹⁵, directeur de l'American Asiatic Underwriters, relative à la formation d'une compagnie d'assurances qui serait enregistrée au consulat général de France. En effet, le gouvernement de l'Indochine ayant décrété que les compagnies étrangères opérant en Indochine avaient à fournir des dépôts élevés, l'A.A.U. et les compagnies américaines représentées par elle se voient dans l'obligation de se retirer. Afin de ne pas perdre son portefeuille et de continuer ses opérations en Indochine, l'A.A.U. décida de former une compagnie française qui reprendrait la suite de toutes les affaires. (...) ¹⁶ ».

Cette société IARD et d'acceptation en réassurance fut effectivement enregistrée au consulat français de Shanghai, et l'Assurance franco-asiatique manquant alors de disponibilités financières, 49 % du capital social furent fournis par une société sœur, International Savings Society [ou Société internationale d'épargne], compagnie française de capitalisation, AAU détenant de son côté les 51 % restants. Cette création lui permit de conforter l'action commerciale entreprise en Indochine et d'ouvrir des bureaux dans d'autres pays sous influence française. Le secrétaire général en était A. Joukowski, un des membres de la garde rapprochée de Starr, qui présentait l'avantage de parler le français et le mandarin. Cette société émettait déjà pour plus de 6.500.000 F de primes en 1936.

• Jacques Charbonnier, *L'Assurance en Chine. Des origines à Mao*, Éditions Books on Demand.com, 2009.

1931 : suite à la faillite Frassetto, la Société internationale d'épargne, créancière, rachète la [Brasserie du Coq d'or](#) et son ancienne annexe principale rebaptisée [Hôtel Splendide](#) à Hanoï

[Cercle sportif saïgonnais](#)

Admissions
(*Saïgon Sportif*, 11 septembre 1931)

À titre de membres actifs

M. Begin Marcel ¹⁷, directeur de la Société internationale d'épargne, présenté par MM. Allizon et Chevreton.

¹⁵ Les sociétés de Cornelius Vander Starr ont donné naissance en 1967 au groupe AIG.

¹⁶ L'Assurance franco-asiatique, 97e séance du conseil d'administration tenue le 29 janvier 1931.

¹⁷ Marcel Begin : futur président de la Société foncière et immobilière d'Indochine (1939), puis administrateur unique de [Begin & Cie](#) (1946) : import-export, représentation à Saïgon.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1933)

Sont arrivés à Saïgon : Allizon, ancien directeur de la Société internationale d'épargne.

Hanoï

Abus de confiance

(*France Indochine*, 26 juillet 1933)

Trân-van-Tu est poursuivi pour abus de confiance portant sur une somme de 1.200 piastres au préjudice de M. Bouchex¹⁸. La culpabilité de Tu étant établie, le Tribunal condamne l'aigrefin à 15 mois de prison sans sursis, à 100 francs d'amende et à la restitution d'une somme de 624 piastres, la différence avec la somme volée étant restituée.

Hanoï

Collision

(*France Indochine*, 31 janvier 1934)

Le 30 courant à 19 h.50, l'auto T. 7048 conduite par son propriétaire, M. Bouchex, directeur de la Société internationale d'épargne, 53, boulevard Francis-Garnier, a heurté boulevard Gambetta, devant la foire, une bicyclette montée par le nommé Trân-vac-Khanh, 16 ars, demeurant à la Foire, compartiment n° 20. Ce dernier, légèrement blessé aux deux jambes au cours de l'accident, a été conduit à l'H. I. [hôpital indigène] où il a été hospitalisé. Une enquête est ouverte.

¹⁸ Henri-Philibert Bouchex (et non *Boucheix*) (Annecy, 21 novembre 1907-Lyon III^e, 19 décembre 1980) : marié à Saïgon, le 14 novembre 1942, avec Hélène-Manon Moreau (Hanoï, 31 octobre 1916-Nice, 12 novembre 1987), fille d'Émile Henri Moreau, agent de la Sûreté, et de Sophie Lê Thi Nhu. Divorcée à Vinh, le 9 décembre 1941, d'Alexandre Eugène Seillier. Divorcée de Bouchex à Saïgon, le 4 octobre 1948. Remariée avec le même à Paris, le 27 août 1951. Bouchex débute. en 1929 comme assistant de plantation à Kompong-Cham (probablement à la Compagnie du Cambodge). Puis directeur de la Société internationale d'épargne à Hanoï, inspecteur général de cette compagnie à Saïgon et associé des [Thés du plateau moi de Blao](#) (octobre 1942).

Guide pratique
Renseignements et adresses
Saïgon
Éd. J. Aspar, 24, rue Catinat, Saïgon, 1934, p. 58 :



IMMEUBLES A LOUER

VILLAS CONFORT MODERNE
RUE THÉVENET - SAIGON

•
COMPARTIMENTS
POUR EUROPÉENS
RUES RICHAUD ET PAUL-BLANCHY

S'ADRESSER A LA

**S^{té} INTERNATIONALE
D'ÉPARGNE**

26, Rue Chaigneau - SAIGON

*Pour économiser
sans effort!*

SOUSCRIVEZ
AUX BONS DE LA

**S^{té} INTERNATIONALE
D'ÉPARGNE**

Entreprise privée soumise au Contrôle
du Gouverneur Général de l'Indochine

26, RUE CHAIGNEAU

Téléphone : 571 SAIGON

Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 3-28 septembre 1934)

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'ÉPARGNE

ENTREPRISE PRIVÉE SOUMISE AU CONTRÔLE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CE QUI
CONCERNE LES OPÉRATIONS DE CAPITALISATION RÉALISÉES DANS L'UNION
INDOCHINOISE

Capital entièrement versé de :
Taëls 1.000.000 PLUS francs français 8.000.000

TIRAGES DE REMBOURSEMENT DES BONS D'ÉPARGNE
du 28 août 1934

sous la présidence de M. SOULET, directeur de la Banque franco-chinoise à Saïgon,
ayant comme assesseurs : MM. MONT et NGUYEN-VAN-KHUONG
et en présence de Monsieur le contrôleur des sociétés de capitalisation

.....

Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 février 1935)

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'ÉPARGNE

ENTREPRISE PRIVÉE SOUMISE AU CONTRÔLE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CE QUI
CONCERNE LES OPÉRATIONS DE CAPITALISATION RÉALISÉES DANS L'UNION
INDOCHINOISE

Capital entièrement versé de :
Taëls 1.000.000 plus francs français 8.000.000

TIRAGES DE REMBOURSEMENT DES BONS D'ÉPARGNE
du 28 janvier 1934

sous la présidence de M. Trives ¹⁹, membre du Comité consultatif.
Ayant comme assesseurs : MM. Tran-Van-Chanh et Benoît
Poncheparradin et en présence de Monsieur le contrôleur des sociétés de
capitalisation

.....

Cochinchine

Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 janvier 1936)

¹⁹ François Trives (1888-1972) : polytechnicien, directeur adjoint des usines des Distilleries de l'Indochine au Tonkin et en Annam, puis directeur de leur usine de Binh-Thay (1924), il passe en 1935 à la Compagnie des eaux et électricité de l'Indochine dont il devient président vers 1950. Voir [encadré](#).

Un détournement à la Société internationale d'épargne. — Avec la rapidité du feu sur une traînée de poudre, le bruit se répandait hier qu'un important détournement avait été commis à la Société internationale d'épargne par un courtier malhonnête.

Renseignements pris, la chose était exacte mais cependant la police, qui a ouvert une enquête, ne saurait encore préciser la somme que Le-binh-Trang a subtilisée.

Cet astucieux courtier avait toujours des sommes importantes provenant des bons qu'il plaçait. Sentant venir le Têt, il éprouva le besoin de transférer le tout dans sa poche au grand dam de ses clients.

Le-binh-Trang sera donc poursuivi pour détournement et escroquerie.

Le commissariat du premier arrondissement, dont on connaît la devise : « discrétion et célérité », ne peut manquer de découvrir le montant du découvert si toutefois l'inculpé veut bien parler.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire.

Tribunal de commerce de Hanoï
(*Chantecler*, 23 avril 1936, p. 3)

[pas de html : saisi main]

Candidats

2) Juges suppléants :

Bouchex, directeur de la Société internationale d'épargne.

Prochain mariage
(*Chantecler*, 7 et 25 novembre 1937, p. 6)

[pas de html : saisi main]

(*L'Avenir du Tonkin*, 23 novembre 1937)

Joseph Beauchamp, directeur de la Société internationale d'épargne à Hanoï, et M^{lle} Jeandel, infirmière, à Saïgon.

AU PALAIS

Tribunal mixte de commerce de Hanoï
Audience du samedi 27 novembre 1937
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 novembre 1937)

Au délibéré : « Pierre Delphin contre Société internationale d'épargne ».

Le tribunal déboute Delphin, ancien directeur de l'hôtel Splendide, de toutes ses demandes, fins et conclusions, reçoit la Société Internationale en sa demande reconventionnelle, condamne Delphin à payer à la dite Société 1.200 piastres, le condamne aux dépens dont distraction au profit de M^e Piton, avocat aux offres de droit.

Delphin assignait la Société pour brusque congédiement, qu'il considérait comme injustifié.

La Société internationale d'épargne opposait certains griefs à Delphin qui avaient motivé son congé immédiat.

N° 3423
Tribunal d'arbitrage du Tonkin
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 16 décembre 1937, pp. 6242-6247)

5°) Industries
a) Industries mécaniques, textiles et diverses
Membres titulaires
Bouchex, directeur de la Société internationale d'épargne, 8 *ter*, Borgnis-Desbordes,
Hanoï

ÉTUDE DE M^{es} J. PITON ET A. BORDAZ,
avocats à la Cour
37, boulevard Gia-Long, HANOÏ
Publication de bail de fonds de commerce
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 9 juillet 1938)

Par acte sous seings privés en date à Hanoï du 2 avril 1938, enregistré le 13 avril 1938, volume 94, folio 98, n° 808, aux droits de 125 piastres, la Société internationale d'épargne, société anonyme de capitalisation au capital de un million de taëls et huit millions de francs français dont le siège social est à Shanghai, 7, avenue Edouard-VII, représentée par M. Begin, son directeur en Indochine, domicilié à Saïgon, 26, rue Chaigneau, ayant élu, domicile à Hanoï, en les bureaux de la dite société à Hanoï, n° 8 *ter*, rue Borgnis-Desbordes, a loué à M. Marcel Cheval, hôtelier, demeurant à Hanoï, Hôtel Splendide*, le fonds de commerce d'hôtel-restaurant qualifié « Hôtel Splendide », sis à Hanoï, boulevards Carreau et Rialan, et les établissements secondaires à usage d'annexes dudit hôtel, sis n° 18, boulevard Carreau.

Ce bail est fait pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} juillet 1938, et a été déposé au greffe du Tribunal de première instance de Hanoï, tenant lieu de greffe du tribunal de commerce, le 16 avril 1938.

Pour mention :
Signé : BORDAZ

(*Journal officiel de l'Indochine française* du 25 juin 1938).

Étude de M^e Bernard LESERVOISIER, notaire à Saïgon,
50, rue Lagrandière
Comptoir et manufacture d'articles métalliques
Société à responsabilité limitée
au capital de 600.000 francs
Siège social à Saïgon, boulevard Charner, n° 10
CONSTITUTION
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 27 mai 1939)

Cet apport est effectué à la charge par la société de payer en l'acquit et pour le compte de la société « Établissements Coppin, Tran-Hoa et Bret » apporteuse, la somme de 28.766 fr. 90 restant due par elle à la Société internationale d'épargne, société anonyme française dont le siège social est à Shanghai (Chine)...

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'ÉPARGNE

Société anonyme française de capitalisation — Entreprise privée régie par le décret du 22 avril 1926.

Capital social entièrement versé : tael 1.000.000 plus fr. français 8.000.000

Siege social : 7, avenue Edouard-VII, SHANGHAI

Direction de la branche d'Indochine : 26, rue Chaigneau, SAÏGON
(en son Immeuble)

Réserves mathématiques au 31 décembre 1938 (pour l'Indochine) \$ 2.317.813,98

Somme payée aux adhérents sur titres sortis aux tirages ou rachetés (au 31 décembre 1938) \$ 2.329.214,17

BÉNÉFICES distribués aux adhérents (au 31 décembre 1938) 84.601 \$ 40

Tirage de remboursement des bons d'épargne du 30 mai 1939

SUCCESSALE à Saïgon, 26, rue Chaigneau, 36 — R. C. Saïgon 40 (?)

SUCCESSALE à Hanoï, 8 ter, rue Borgnis-Desbordes.

140^e LISTE

(*La Tribune indochinoise*, 21 juin 1939)

Président : M. Ch. DAVID, administrateur-directeur de la Sté foncière et immobilière d'Indochine « FONCIM » Saïgon.

Assesseurs : MM. TRUONG-BA-SO et MOHAMED IBRAHIM, commerçant à Saïgon.

Numéros des bons BÉNÉFICIAIRES Montant des remboursements

TARIF P

Remboursement du capital — Proportion de tirage : 1 sur 3.000

Numéros désignés : 699, 34 5, 7114, 10536, 14672, 15607, 18007,
12018, 26891, 29727, 82687, 35967,
36497, 80443 & 44513

Bons remboursables

699M. MINDER PAUL, industriel, maison Buhler, quai de Lach-Tray Haiphong \$
1.000

18.007 M. TRAN VAN DAM, ly-truong village Tu-Khoat Nam-Phu, Thanh-Tri
Hadong \$ 400

29.727 M. NGUYEN DINH TAN, 31, rue Jules-Ferry, Hanoï \$ 500

39.443 M. NGUYEN VAN QUAN, huong-quan à My-Luong Longxuyên \$ 1.000

44.513 Pas encore émis 400

Tarif n° 2

Remboursement du capital — Proportion de tirage : 1 sur 1.687

Série désignée : 24

Cette série renferme les bons suivants : 911, 3009, 8538

Bons remboursables :

911M^{lle} TRINH THI DUNG, rue de l'Église Choquan \$ 1.000

3.009 M. BANH HAO, commerçant, 31, rue Servière, Langson \$ 250

8.538 M. NGO CAO, notable à Tham-Dinh Rachgia \$ 250

Tarif n° 3

Remboursement du capital. Proportion de tirage: 1 sur 1.687

Série désignée : 249

Cette série renferme le bon suivant : 1120

1.120 M. LAM VAN NAM, Secrétaire principal à la résidence, Kratié \$ 500

Tarif n° 3

Remboursement parties de bénéfices
Montant du remboursement : 14 \$ 44

Le bon désigné n° 2306 (annulé) est un bon de :00 \$ 00
Les deux bons suivants bénéficient de ce remboursement

2.315 M^{me} NGUYEN THI LOI, sage-femme à la maternité, Rachgia \$ 7,22
2.337 M. KBUKYLAM, chez M. Keuk Neth commerçant à Kompong-Thom \$
7,22

Tarif n° 5 — TIRAGE A

Remboursement multiple du capital souscrit

Proportion de tirage : 1 sur 30 000

Numéro désigné: 12.591

12.591 M. GEORGES BRUNEAU, Usine des Eaux à Hanoï (Bon à prime unique de
1.000 \$ remboursé pour 5.000 \$, majoration et bénéfices 401,63) 5.401,63

TIRAGE B

Remboursement simple du capital souscrit

Proportion de tirage: 1 sur 8 000 — Série désignée : 140

Cette série ne renferme plus aucun bon.

TIRAGE C

Libération définitive de titres - Proportion

Valeur de rachat immédiate

de tirage: 1 sur 3.000 — Série désignée : 1.416

Cette serte renferme le bon N° 23.118

23.114A M. PHAN VU DAI à Tamky 303 \$ 00 (valeur de rachat immédiate), \$ 500
(Capital nominal).

NOTA. — Chaque titre désigné au tirage C ci-dessus est échangé contre un titre
entièrement libéré de même capital sur lequel il n' y a plus aucune prime à payer. — Ce
titre libéré possède une valeur de rachat immédiate et participe aux 3 tirages mensuels
des bons n° 5.

Les prochains tirages auront lieu le mercredi 28 juin 1939, à 10 h 1/2 du matin au
siège administratif de la branche d'Indochine de la Société internationale d'épargne, 26,
rue Chaigneau, Saïgon.

La société recherche des agents et courtiers. Sérieuses références demandées.

En deux mots

(*L'Écho annamite*, 25 février 1940)

À la demande de la Société internationale d'épargne, une vente aux enchères
publiques a eu lieu, à la dernière séance des criées du tribunal de commerce de Saïgon,
où une villa de la rue Testard, appartenant à un entrepreneur européen de notre cité, a
été adjugée à une dame annamite, pour la somme de dix neuf mille piastres, sur mise à
prix de huit mille piastres.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE HANOÏ (TONKIN)
LISTE DÉFINITIVE DES ÉLECTEURS FRANÇAIS

ANNÉE 1940

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1^{er} avril 1940, pp. 474-484)

Société internationale d'épargne (M. d'Armau) Sté de capitalisation 8 ter, bd Borgnis-Desbordes Hanoï

ENCART

(*La Volonté indochinoise*, 27 août 1942)

La SOCIETE INTERNATIONALE D'ÉPARGNE, 8 ter, rue Borgnis-Desbordes, Hanoï, consent des prêts hypothécaires à 8 % l'an, sur immeubles situés à Hanoï, Saïgon, Pnompenh et Dalat.

RÉGION DE SAÏGON-CHOLON

(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 20 mai 1943, pp. 1161-1162)

Par décision de l'Administrateur de la Région de Saigon-Cholon :
en date du 10 mai 1943

Il est créé un Comité régional d'initiative en vue de constituer des fonds destinés au financement des travaux de reconstruction de la Ville martyre de Tours, filleul de la Région de Saïgon-Cholon.

Ce comité est composé ainsi qu'il suit :

.....

Begin, directeur de la Société internationale d'épargne, représentant M. le pasteur Lehnebach, membre.

.....
